



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance extraordinaire du 23 janvier 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 23e jour du mois de janvier 2018.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Gilbert Vachon
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Sont aussi présentes :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère et la consultant en ressources humaines, Monsieur Marc-André Paré.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Organisation travaux publics**
- 4. Période de questions et commentaires**
- 5. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Denise Roy, ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 19-01-2018

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. Organisation travaux publics

Résolution 20-01-2018

ATTENDU QUE l'embauche d'un coordonnateur des travaux publics s'est fait en août 2017;

ATTENDU QUE le coordonnateur est partagé entre deux municipalités, soit St-Odilon et Frampton;

ATTENDU QUE, suite à l'embauche, le poste de chef d'équipe a été aboli ainsi que la prime s'y rattachant;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'essai d'une nouvelle réorganisation du travail pour maximiser l'efficacité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à la majorité des membres présents de ce conseil :

DE ramener le poste de chef d'équipe au sein des travaux publics pour une période d'essai et ce, à partir du 28 janvier 2018;

D'effectuer des suivis réguliers pour s'assurer de l'efficacité au sein du département des travaux publics;

DE créer une table de travail pour revoir et analyser les méthodes de travail en cours pour les travaux publics.

Adoptée

4. Période de questions et commentaires

Aucune question dans la salle.

5. Levée de l'assemblée

Résolution 21-01-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h05.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.

